

8 mars/Journée de la femme

« Le thème de cette année appelle à un engagement renouvelé »

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, la présidente du Parlement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), la Togolaise Mémounatou Ibrahima, a publié une importante déclaration.



PAGE 3

INTERVIEW



Cancer de sein / La victoire d'une femme

On peut en guérir, le témoignage de la survivante Mme Affognon Clarisse

A 32 ans, Mme Affognon Clarisse Oury Ayawa est la présidente de l'Association Seinture. Après des années de lutte contre le cancer, elle a franchi ...

PAGE 6

FONCIER



Réformes foncières

Le Togo dresse le bilan du projet LRAP

Les acteurs impliqués dans la réforme du secteur foncier au Togo se sont retrouvés vendredi 6 février 2026 à Lomé lors d'un atelier national consacré au projet Réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole (LRAP). La rencontre, ouverte par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Kodjo Tépé Adédzé, a permis d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier ...

PAGE 11

POLITIQUE

5ème République

Le bon fonctionnement du bicaméralisme est une réalité

Jeudi dernier, la première chambre du Parlement ...

PAGE 3

FAIEJ/ADTPME

Centralisation des mécanismes d'appui dans un guichet unique

Jeudi dernier, la Représentation nationale a examiné et adopté à l'unanimité, en séance plénière, le projet de loi portant transfert des missions, du personnel et du patrimoine du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) à l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises (ADTPME).



PAGE 5



8 mars

Faure Gnassingbé réaffirme son engagement pour les droits des femmes

À l'occasion de la célébration du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le Togo a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité et de la promotion du genre. Dans un message publié sur ses réseaux ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Faïtière des communes du Togo : Koubouni Touni élue présidente

La Faïtière des communes du Togo (FCT) change de direction. Réunis les 5 et 6 mars 2026 au Palais des Congrès de Kara, les maires des 117 communes du pays ont porté leur choix sur Koubouni Touni, maire de Doufelgou 2, pour conduire l'organisation lors des prochaines années. Cette Assemblée générale électorale a constitué un moment clé pour les acteurs de la gouvernance locale. Elle a permis d'examiner le bilan de la première mandature tout en procédant à la mise en place d'un nouveau bureau exécutif chargé d'orienter l'action de la faïtière. Koubouni Touni succède ainsi à Yawa Kouigan à la tête de cette organisation qui représente les collectivités territoriales togolaises. Dès son élection, la nouvelle présidente a affiché ses priorités. « Nous poursuivrons le travail engagé pour faire de la Faïtière des communes du Togo un cadre de solidarité, de concertation et d'action collective au service du développement de nos territoires et du bien-être des populations », a-t-elle déclaré. Créée en 2020, la FCT s'impose progressivement comme un espace de dialogue entre les communes. Elle agit pour renforcer leurs capacités, promouvoir la coopération décentralisée et soutenir les initiatives locales, tout en plaçant pour une décentralisation plus efficace au Togo.



SOMMAIRE

Marché financier régional
Le Togo mobilise 22 milliards FCFA pour sa première opération de 2026



P 5

Togo-Banque mondiale
Un examen du portefeuille de projets pour accélérer les résultats sur le terrain



P 8

Palements instantanés au Togo
6 institutions financières désormais habilitées à opérer sur la plateforme PI-SPI



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Dossouvi Kodjovi : quand la passion du métier devient une voie de dignité

Dans son petit atelier où résonne le bruit régulier des machines à coudre, Dossouvi Kodjovi travaille avec une concentration tranquille. À 57 ans, marié et père de deux enfants, ce tailleur incarne le parcours de nombreux artisans qui ont construit leur vie à la force de leurs mains. Mais derrière chaque vêtement qu'il confectionne se cache une histoire faite de choix courageux, de patience et de persévérance.

Son histoire avec la couture remonte à sa jeunesse. À une époque où beaucoup de jeunes rêvaient de poursuivre de longues études, Kodjovi fait un choix différent. Les bancs de l'école ne parviennent plus à nourrir son ambition de se construire rapidement un avenir. Il décide alors de s'orienter vers l'apprentissage d'un métier. La couture s'impose peu à peu à lui. Il entame sa formation, apprend à manier l'aiguille, à comprendre les tissus, à tracer les coupes. Les années de formation sont exigeantes, mais il tient bon et finit par obtenir son diplôme de tailleur.

Pourtant, la fin de la formation ne signifie pas immédiatement le début d'une activité stable. Le principal obstacle reste l'absence de moyens. Sans machine à coudre ni atelier personnel, il lui est difficile de se lancer. Il doit alors se contenter d'aider un ami tailleur lorsque celui-ci est débordé par les commandes. Ce travail occasionnel lui permet de garder la main et de continuer à pratiquer son métier, mais il nourrit au fond de lui un rêve plus grand : celui d'ouvrir un jour son propre atelier. « Je savais coudre, mais je n'avais pas les moyens de commencer seul. Alors j'aidais un ami quand il avait beaucoup de travail », se souvient-il.

Les années passent ainsi, entre espoir et patience. Kodjovi refuse cependant d'abandonner. Il reste convaincu qu'un jour l'occasion se présentera. C'est dans cette attente qu'il entend parler du Fonds National de la Finance Inclusive. Curieux, il s'informe, assiste à des séances d'explication et découvre les opportunités offertes aux petits entrepreneurs.

Cette découverte marque un tournant. Il décide de tenter l'expérience et obtient un financement à travers le produit APSEF. Ce soutien change progressivement sa trajectoire. Avec le premier financement, il parvient à acheter une

cette évolution, il réussit plus tard à acquérir une deuxième machine et finit par ouvrir son propre atelier.

Aujourd'hui, même s'il ne dispose pas encore d'apprentis, Kodjovi se sent pleinement épanoui.

satisfaction.

Son parcours est celui d'un homme qui n'a jamais cessé de croire en son métier, malgré les obstacles. Il rappelle qu'avec de la patience, de la détermination et un appui adapté, un rêve longtemps différé peut



Dossouvi Kodjovi

première machine à coudre. Ce geste, simple en apparence, représente pour lui un pas immense vers l'indépendance. Son activité commence à prendre forme. Les clients arrivent peu à peu. Encouragé par

Il travaille à son rythme, répond aux commandes de ses clients et exerce enfin son métier en toute autonomie. « Je suis fier d'avoir mon atelier. Ce n'est peut-être pas grand, mais c'est le fruit de mon travail », affirme-t-il avec

finir par devenir réalité. Aujourd'hui, chaque couture qu'il réalise est bien plus qu'un simple assemblage de tissus : c'est la preuve qu'un artisan peut bâtir sa dignité point après point.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

8 mars

Faure Gnassingbé réaffirme son engagement pour les droits des femmes

À l'occasion de la célébration du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le Togo a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité et de la promotion du genre. Dans un message publié sur ses réseaux sociaux, le président du Conseil, Faure Gnassingbé, a salué les progrès accomplis tout en appelant à poursuivre les efforts.

« Notre pays poursuit sa marche vers une société plus juste, fondée sur l'égalité et le respect des droits des femmes », a-t-il écrit. Pour les autorités togolaises, la promotion de la femme demeure un levier essentiel de développement et de cohésion sociale.

Depuis plusieurs années, le Togo multiplie les initiatives pour renforcer la place des femmes dans la société. Ces actions se traduisent notamment par des programmes d'autonomisation économique, l'accès facilité au financement pour les

activités génératrices de revenus et la promotion de la participation des femmes à la vie publique et politique.

Dans cette dynamique, le gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre les réformes et les programmes dédiés au genre. « Face aux défis de notre temps, le gouvernement reste pleinement mobilisé pour améliorer durablement la condition de la femme », souligne le chef du gouvernement.

Pour Faure Gnassingbé, l'enjeu dépasse la seule cause féminine. « Car chaque progrès accompli pour les femmes est un progrès pour l'ensemble de la société », rappelle-t-il, invitant à renforcer les actions en faveur d'une égalité effective.

TM



8 mars / Journée de la femme

« Le thème de cette année appelle à un engagement renouvelé »

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, la présidente du Parlement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), la Togolaise Mémounatou Ibrahima a publié une importante déclaration.

Le thème des Nations Unies pour l'édition de cette année est : « Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles » ; et le thème de la campagne mondiale est : « Donner pour recevoir ».

Pour Mémounatou Ibrahima, le thème de cette année appelle à un engagement renouvelé en faveur de la protection des droits des femmes et des filles, de la garantie de justice et de la mise en œuvre d'actions

concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes.

« Dans toute la région de la cédéao, les femmes continuent de jouer un rôle essentiel dans la gouvernance, le développement économique, la consolidation de la paix et le leadership communautaire. Leur contribution demeure indispensable au progrès et à la stabilité de notre communauté », a écrit la présidente du Parlement de la Cédéao.

Selon elle, le thème rappelle par ailleurs qu'investir dans les femmes et les filles apporte des bénéfices

durables aux familles, aux communautés et aux nations. « Lorsque les

représentation adéquate dans la prise de décision, les sociétés deviennent



Mémounatou Ibrahima (Image d'archives trouvée en ligne le 08 mars 2026)

femmes bénéficient de plus fortes et plus inclusives l'égalité des chances, de », estime Mémounatou l'accès à l'éducation et d'une Ibrahima.

Le message précise que le Parlement de la Cédéao demeure déterminé à promouvoir des politiques et des initiatives qui favorisent l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et une gouvernance inclusive dans tous les Etats membres.

« Nous réaffirmons notre engagement à bâtir une région où chaque femme et chaque fille réalise pleinement son potentiel et contribue de manière significative au développement de l'Afrique de l'Ouest », a conclu la cheffe du Parlement de la Cédéao.

Edem Dadzie

5ème République

Le bon fonctionnement du bicaméralisme est une réalité

Jeudi dernier, la première chambre du Parlement a adopté définitivement, à la majorité absolue, le projet de loi modifiant la loi n° 2024-022 du 15 décembre 2024 relative au régime juridique et fiscal applicable au projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest en République togolaise, et le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes.

C'était au cours de la troisième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2026, présidée par le professeur Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale. La séance s'est tenue en présence de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les institutions, Calixte Batossie

Madjoulba, ministre de la Sécurité, Robert Koffi Messan Eklo, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, chargé de l'Énergie et des Ressources minières.

L'adoption définitive de ces deux textes illustre une fois encore le bon fonctionnement du bicaméralisme tel qu'encadré par les dispositions de la Ve

République. Dans le cadre de la navette parlementaire, les deux projets de loi ont d'abord été adoptés par l'Assemblée nationale, puis examinés et approuvés par le Sénat dans les mêmes termes, avant que l'Assemblée nationale ne procède à leur adoption définitive.

À l'issue du vote du projet de loi autorisant la prorogation

de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes, le ministre de la Sécurité, Calixte Batossie Madjoulba, a indiqué que ce vote intervient dans un contexte régional marqué par la persistance de la menace terroriste au Sahel, avec des ramifications transfrontalières qui ...

Suite à la page 4

5ème République **Suite de la page 3**

Le bon fonctionnement du bicaméralisme est une réalité

...exposent particulièrement la partie septentrionale du Togo. Pour le ministre, grâce à l'engagement des Forces de défense et de sécurité (FDS), soutenues par les autorités

célérité et efficacité, dans le strict respect des lois de la République et sous le contrôle des institutions habilitées », a souligné le ministre de la Sécurité. Pour le président de

qu'en présence des ténèbres, c'est l'ensemble, cet ensemble que nous formons, qui doit apporter la lumière. Là où l'espoir vacille, c'est unis que nous devons le raviver. Et là où la paix semble menacée,

de la région des Savanes, elles ont le soutien total des parlementaires et particulièrement des députés qui ne ménageront aucun effort s'il s'agit de prendre des textes législatifs pour assurer la sécurité de leurs biens », a-t-il poursuivi.

Après l'adoption définitive du projet de loi relatif au régime juridique et fiscal applicable au projet du Gazoduc, Robert Koffi Messan Eklo, ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, chargé de l'Énergie et des Ressources minières, a affirmé que ce texte permet d'adapter la législation togolaise aux évolutions du contexte énergétique, économique et réglementaire, tout en préservant les intérêts supérieurs de la nation. Il poursuit en disant que

l'équilibre entre attractivité des investissements et souveraineté nationale, mais assure également une meilleure cohérence avec la législation en vigueur au Togo. De son côté, le président de l'institution parlementaire a ajouté qu'il est indispensable d'adapter les lois de la République, de les réinventer pour les rendre à la hauteur des ambitions que les honorables députés portent pour leur pays.

« En dernier ressort, ce projet est une promesse, celle de fournir une énergie plus propre, plus accessible et plus abordable à nos industries, à nos entreprises et à nos foyers. Au-delà de l'énergie, c'est aussi une opportunité de créer davantage d'emplois, de



Professeur Komi Séloum Klassou (Crédit photo : Assemblée nationale)

administratives, les élus locaux et les populations, le Togo a su contenir la menace, préserver l'intégrité de son territoire et garantir la continuité de la vie économique et sociale. « Aucun centimètre carré de notre territoire n'est occupé. Toutefois, la nature évolutive et asymétrique de la menace impose vigilance, adaptation et anticipation. La prorogation de l'état d'urgence sécuritaire constitue donc un instrument juridique nécessaire pour permettre aux autorités compétentes d'agir avec

l'Assemblée nationale, en adoptant définitivement le projet de loi autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée de 12 mois, le Parlement togolais a fait le choix de la sécurité, de la stabilité et de la protection. « Oui, il s'agit de préserver l'intégrité de notre territoire, de défendre les valeurs qui nous unissent en tant que nation et de protéger nos concitoyens. L'intelligence collective nous enseigne

c'est ensemble que nous devons la rétablir, main dans la main. Alors, apportons tout notre soutien nécessaire au gouvernement ainsi qu'à nos forces de défense et de sécurité afin d'assurer le succès de notre mesure d'exception », a déclaré le président de l'Assemblée nationale. « Gardons une pensée pour nos braves soldats tombés, témoignons notre compassion aux blessés et exprimons notre solidarité aux familles des victimes. Quant à nos populations



Le ministre Robert Koffi Messan Eklo (Crédit photo : Assemblée nationale)

cette réforme renforce non seulement la sécurité juridique du projet, clarifie les dispositions fiscales applicables et consolide

renforcer nos infrastructures et de stimuler notre économie », a-t-il insisté.

La rédaction

Nouveaux ambassadeurs

Le Togo affirme sa place dans le dialogue mondial

La coopération entre le Togo et plusieurs pays se renforce et se diversifie davantage avec l'accréditation de nouveaux ambassadeurs.

Après la première cérémonie de la semaine dernière marquant l'entrée en fonction des ambassadeurs du Danemark, du Libéria et de la Palestine, ceux de l'Iran, du Burkina Faso, du Congo et de l'Autriche ont ensuite présenté leurs lettres de créance. Ainsi, le président de la République, Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové a reçu tour à tour les diplomates iranien Ali Ghomshi, burkinabè David Kabre, congolais Gaston Gakosso et autrichien Jürgen Heissel.

Ces nouveaux ambassadeurs ont décliné au cours de cette audience les grandes orientations de leur mission diplomatique, en précisant les secteurs prioritaires dans lesquels ils entendent œuvrer pour consolider les relations d'amitié et de coopération entre le Togo et leurs pays respectifs.

L'ambassadeur de la République islamique d'Iran, Ali Ghomshi, a réitéré la volonté de son pays de renforcer le partenariat avec le Togo, dans plusieurs domaines à fort impact économique. Le Burkinabè David Kabré a quant à lui exprimé son engagement à œuvrer à l'approfondissement des

relations de coopération entre Ouagadougou et Lomé dans les domaines économique, logistique et sécuritaire.



Le président de la République (à droite)/Crédit photo : présidence de la République

Pays voisins, le Burkina Faso et le Togo entretiennent des relations historiques et fraternelles qui favorisent la

circulation des biens et des personnes. De son côté, le nouvel ambassadeur de la République

soulignant ainsi le dynamisme d'une coopération au service des deux peuples.

Pour finir, l'ambassadeur de la République d'Autriche Jürgen Heissel, entend axer sa mission sur les relations économiques ainsi que les mécanismes de redynamisation du partenariat entre les secteurs privés togolais et autrichien.

En accueillant en nombre ces nouveaux diplomates extraordinaires et plénipotentiaires, le Togo affirme sa place dans le dialogue mondial et sa volonté de tisser des liens solides dans un élan de diversification de ses partenaires.

Edem Dadzie

FAIEJ/ADTPME

Centralisation des mécanismes d'appui dans un guichet unique

Jeudi dernier, la représentation nationale a examiné et adopté à l'unanimité, en séance plénière, le projet de loi portant transfert des missions, du personnel et du patrimoine du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) à l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises (ADTPME).

et les institutions et de Mazamesso Assih, ministre du Développement à la base et de l'Économie sociale et solidaire. Créé par la loi n°2006-008 du 14 novembre 2006, le FAIEJ avait pour principale mission de soutenir les jeunes entrepreneurs togolais en leur apportant un appui

de 3,57 milliards de F CFA a été accordé au profit de 5 370 jeunes, avec un taux de remboursement de 61,30%. Le gouvernement veut avoir plus de résultats et d'impact de cet accompagnement fait aux jeunes. D'où l'introduction de cette réforme axée sur la centralisation des

de la réforme et son rôle est de créer de la synergie, d'éviter les duplications et de maximiser l'impact des politiques publiques.

Le transfert des missions, du personnel et du patrimoine du FAIEJ à l'ADTPME devrait favoriser une meilleure coordination des interventions ; une optimisation des ressources humaines, financières et logistiques ; une pérennité des mécanismes de financement ; et une amélioration de l'impact sur les jeunes entrepreneurs, grâce à un guichet dédié et renforcé pour la structuration et la préparation au financement des jeunes entrepreneurs. Pour le président du groupe parlementaire Union pour la république (Unir), l'honorable Atcholi Aklesso, le tissu économique togolais repose en grande partie sur les TMPE qui représentent plus de 80% des entreprises du pays. Elles jouent un rôle déterminant dans l'innovation, la création d'emplois et la croissance économique locale. « Aujourd'hui, le transfert des missions du FAIEJ à l'ADTPME répond à un impératif de cohérence et d'efficacité » a-t-il lancé avant d'inviter les membres de son groupe parlementaire

à voter favorablement ce projet de loi. Le vote est acté par tous les députés présents, une satisfaction pour le gouvernement. « Le transfert que nous avons sollicité ce jour va au-delà d'une simple portée administrative. Elle permet surtout à notre pays de poursuivre son cheminement vers la modernisation des dispositifs de soutien à notre économie et à l'emploi des jeunes. Le transfert des actifs et passifs permet surtout une transition opérationnelle ainsi que la sauvegarde des emplois des jeunes », a déclaré, Mazamesso Assih. Pour le Président de l'Assemblée nationale, cette réforme d'entreprise a été innovée par le gouvernement sous la haute direction de Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil et chef du gouvernement. Elle traduit une volonté claire, bâtir un écosystème entrepreneurial plus robuste capable d'accompagner efficacement les porteurs de projets, de soutenir l'innovation et de consolider le secteur privé comme moteur essentiel de création d'emplois et donc de développement national.

TM



La ministre Mazamesso Assih (Crédit photo : Assemblée nationale)

La séance a été présidée par le professeur Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale, en présence de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement

technique et en facilitant leur accès au financement et à la formation. Douze ans après sa mise en œuvre, le bilan fait ressortir les données suivantes: un financement

mécanismes d'appui dans un guichet unique, assuré par l'ADTPME. Cette agence dispose d'un mandat élargi couvrant l'ensemble des TPME. Elle est l'organe opérationnel

Marché financier régional

Le Togo mobilise 22 milliards FCFA pour sa première opération de 2026

Le Togo a effectué, le 6 mars 2026, sa première intervention de l'année sur le marché financier régional de l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa). À l'issue de cette opération organisée par Umoa-Titres, le Trésor public togolais a réussi à lever 22 milliards de francs CFA, dépassant ainsi son objectif initial fixé à 20 milliards FCFA.

Cette sortie sur le marché a suscité un vif intérêt des investisseurs. Selon les résultats publiés à l'issue de l'opération, les soumissions globales ont atteint 176 milliards FCFA, soit un impressionnant taux de couverture de 880,97 %. Autrement dit, la demande des investisseurs a largement dépassé l'offre proposée par le Trésor togolais.

Dans le détail, l'État togolais a retenu 14,7 milliards FCFA sur des Obligations assimilables

du Trésor (OAT) d'une maturité de trois ans, assorties d'un taux d'intérêt fixe de 6,15 %. À cela s'ajoutent 7,2 milliards FCFA mobilisés

revanche, aucune offre n'a été retenue pour les Bons assimilables du Trésor (BAT), également proposés dans le cadre de cette émission.

pour l'exercice 2026 et confirme la confiance des investisseurs dans les titres publics du pays. Elle permettra au gouvernement de soutenir

Pour cette année, les autorités togolaises ambitionnent de mobiliser 463,5 milliards FCFA sur ce marché afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques. Le budget de l'État pour l'exercice 2026 est en effet équilibré en recettes et en dépenses à 2 751,5 milliards FCFA.

Au-delà des chiffres, cette première levée de fonds constitue un signal encourageant pour les autorités financières du pays. Elle traduit l'intérêt constant des investisseurs pour la signature du Togo et conforte la place du pays dans la dynamique du marché financier régional.

E.A



Centre administratif, économique et financier de Lomé

à travers des OAT d'une maturité de cinq ans, rémunérées à 6,35 %. En

Cette opération marque le retour du Togo sur le marché financier régional

le financement des dépenses prévues dans le budget de l'État.

Cancer de sein / Le combat d'une vie, la victoire d'une femme

On peut en guérir, le témoignage de la survivante Mme Affognon Clarisse

A 32 ans, Mme Affognon Clarisse Oury Ayawa est la présidente de l'Association Seinture. Après des années de lutte contre le cancer, elle a franchi la ligne d'arrivée : celle de la rémission complète. Entre les diagnostics froids, les traitements éprouvants et les doutes profonds, elle n'a jamais cessé de croire en son rétablissement. Aujourd'hui, elle porte un regard transformé sur l'existence. Dans cet entretien, elle revient sur son parcours de combattante et nous livre un témoignage poignant de courage, porté par une volonté de fer de retrouver la lumière. Elle revient surtout sur son engagement dans la lutte contre le cancer avec Seinture, une organisation basée à Bamako où elle vit. De passage à Lomé et œuvrant pour la sensibilisation, la promotion du dépistage précoce et l'accompagnement des personnes touchées par les cancers, notamment ceux du sein et ceux qu'elle appelle « les cancers en dessous de la ceinture » : col de l'utérus, prostate et testicules, son idée est de prendre les pools du terrain afin de voir comment étendre ses tentacules. Avec son engagement né de son propre combat contre le cancer, aujourd'hui, sa mission est simple : faire en sorte que personne ne combatte le cancer seul. Interview.

Comment avez-vous découvert que vous étiez atteint de la maladie ?

J'ai découvert que j'étais atteinte d'un cancer du sein après l'apparition de signes inhabituels qui ont nécessité des examens médicaux approfondis. Le diagnostic a été un choc, comme pour beaucoup de patients. C'était en mai en 2024 à Bamako où je vis. Ce moment marque une rupture dans la vie : soudain, tout change. On passe du statut de personne en bonne santé à celui de patient confronté à une maladie potentiellement mortelle.

Quels ont été vos premiers sentiments ?

Les premiers sentiments ont été la peur, l'incompréhension et l'anxiété. Mais très vite, j'ai compris que deux choix s'offraient à moi, subir la maladie, ou décider de la combattre. J'ai choisi de me battre.

Sans doute l'une des questions étaient de savoir s'il y a des antécédents familiaux ?

À ma connaissance, j'avais deux cas connus du côté de ma famille maternelle mais rien ne pouvait me préparer à cette réalité compte tenue de l'absence d'information sur le caractère génétique de la maladie. Je tiens néanmoins à préciser que le cancer peut toucher n'importe qui, même sans historique familiale. C'est pourquoi le dépistage reste essentiel.

Alors, la suite, on l'imagine c'est le traitement....

Mon traitement a été lourd et exigeant. Il a impliqué plusieurs étapes médicales, notamment la chimiothérapie, qui est souvent l'un des traitements les plus difficiles physiquement et psychologiquement, ensuite vint la tumorectomie, et la radiothérapie.

Ces traitements demandent une grande force mentale et un accompagnement médical constant.

Parlez-nous des effets secondaires....

Les effets secondaires de la chimiothérapie sont très éprouvants, il y'en a plus que je ne pourrais citer, mais principalement je dirais : fatigue extrême, chute des cheveux, noircissement de la paume des mains et de la langues, affaiblissement du corps, changements physiques et émotionnel, immuno dépression, mobilité réduite, j'avais souvent du mal à parler et des trous de mémoire qui me suivent jusqu'à présent.

Ceux de la Tumorectomie n'ont été que des douleurs liées à la cicatrisation post chirurgicale et à la perte partielle de l'utilisation de mon bras droit.

La Radiothérapie quant à elle, je dirais que les radiations en plus de me donner l'impression d'avoir un feu qui me consumait

à l'intérieur m'ont créé des blessures apparentes sur la zone irradiée.

Mais au-delà du corps, il y a aussi le combat psychologique : continuer à croire en la vie malgré les épreuves.

Et le système de santé ?

Comme dans beaucoup de pays africains, le parcours de soins contre le cancer reste complexe : Inégalité d'accès aux traitements ; Coût élevé ; Manque d'infrastructures spécialisées. C'est aussi pour cela que je me bats aujourd'hui : pour améliorer

une mission de vie plus grande que moi.

Quel a été le rôle de l'entourage ?

L'entourage joue un rôle essentiel. Quand on est malade, chaque geste de soutien compte : Un mot, une présence, une prière, une aide concrète. Le cancer est un combat collectif même si la guérison est souvent individuelle.

Aujourd'hui avec le recul comment appréciez-vous les regards et préjugés ?

Oui, il existe encore

manière. On apprend à apprécier les petites choses, vivre pleinement et donner du sens à son existence. Pour moi, cela s'est transformé en engagement public contre le cancer.

Aujourd'hui, vous avez adopté de nouvelles habitudes ?

Oui, j'ai adopté une hygiène de vie plus consciente : Suivi médical régulier ; Attention particulière à l'alimentation ; Moins de pression et de stress ; Plus de repos.

Mais surtout, j'ai adopté une



Mme Affognon Clarisse Oury Ayawa

l'accès à l'information, au dépistage et aux soins.

L'accompagnement psychologique reste une autre bataille....

Le soutien psychologique est fondamental dans un combat contre le cancer. Même si ce type d'accompagnement n'est pas toujours structuré dans nos systèmes de santé, le soutien des proches, de la famille et des personnes engagées autour de moi a été déterminant.

Quel impact cela a-t-il eu sur la vie personnelle et professionnelle ?

Le cancer bouleverse tout : la vie familiale, la vie sociale, la vie professionnelle. Il oblige à ralentir, à se recentrer et à redéfinir ses priorités. Mais paradoxalement, cette épreuve m'a aussi donné

beaucoup de tabous et de préjugés autour du cancer. Certaines personnes associent encore cette maladie à une fatalité ou à une malédiction. C'est pourquoi la sensibilisation est essentielle : le cancer n'est pas une condamnation automatique.

Comment avez-vous vécu l'annonce de la rémission ?

Le moment où l'on apprend que l'on est en rémission est un moment très fort. C'est un mélange de soulagement, de gratitude et de renaissance. On comprend alors que la vie est un cadeau fragile. Cela n'a été que des larmes de joies, de fierté et de soulagement.

Concrètement qu'est ce qui a changé ?

Après le cancer, on ne voit plus la vie de la même

philosophie : prendre soin de soi et de sa santé est un acte de responsabilité.

Quel est votre message adressé aux femmes ?

Mon message aux femmes est simple, mesdames n'ayez pas peur du dépistage, le cancer du sein détecté tôt se soigne beaucoup mieux. Écoutez votre corps. Faites des examens réguliers. Parlez-en autour de vous, car après le geste individuel doit prévaloir l'action collective. Et surtout souvenez-vous d'une chose : Le cancer peut frapper une personne, mais il ne doit jamais détruire une communauté. Nous devons nous soutenir. Je vous remercie.

**Propos recueillis par
Dieudonné Korolakina**

Opération Togo Propre dans le DAGL

Un dépotoir sauvage enlevé dans la Commune de Golfe 1

L'opération citoyenne de salubrité publique, « Togo Propre » s'est tenue le samedi 07 mars 2026 sur toute l'étendue du territoire national. Dans le Grand Lomé, les responsables du District autonome du Grand Lomé (Dagl) entourés des élus et de quelques organisations communautaires de la commune de Golfe 1 ont procédé à l'enlèvement des ordures sur un dépotoir sauvage créé à quelques dizaines de mètres de la direction générale de Moov Africa Togo.

L'opération qui a bénéficié de l'appui de l'Agence nationale de la salubrité publique (Anasap), s'est déroulée en présence de Me Pacôme Adjourouvi, ministre de la Justice et de la Formation civique, de Mme Zouréhatou Kassah-Traoré, gouverneur du Dagbani et de M. Kossivi Agbodan, préfet du Golfe, a permis de poser un geste fort à l'endroit des populations de cette localité pour leurs actes d'incivilité.

En assainissant cet endroit, les autorités du Dagl et de la commune de Golfe 1 envoient un signal fort aux habitants de Golfe 1 : celui de l'adoption des gestes responsables, notamment en évitant de jeter les ordures dans



Le Gouverneur du Dagl et le ministre Pacôme Adjourouvi ont pris part aux travaux

les rues et l'appropriation collective des actions de salubrité, signe d'un engagement durable pour un environnement sain.

Initiative du
Gouvernement togolais
visant à inculquer des
comportements citoyens
aux populations, les

opérations « Togo Propre » continuent de mobiliser de nombreux citoyens qui adhèrent à l'initiative du gouvernement qui

contribue à créer un cadre
de vie sain pour tous.

Affo-Djèle Alarba



MINISTÈRE
DE JUSTICE

ACTE D'APPEL

2^{ème} ORIGINAL

L'an deux mille vingt-six (2026) ;

Et le Dix-neuf (19) Février à 10 heures 32 minutes ;

Messieurs OUSMANE Tounkara, CHONDI Teresa, ANATO Kokouda et dame AISSATA Keita, tous demeurant et domiciliés à Lomé ;

Fait :

J'ai M. AMIGONOU Kodjovi Bedewo
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé
Demeurant et domicilié en ladite Ville
Troignon Douane-Limousine, Jéme ven
après la Clôture du Lycée Technique
d'Adidogomé

Signifié et déclaré à :

Dame GRADASSI Laure Akoélé, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Aguyakomé, où étant et parlant à : *Nous nous sommes transportés au Cabinet Me KPMHBY-ZUNO 9139 9441. Le dernier, une fois appelé, nous a remis le numéro de son frère M. Gervin 9157 9441. Le dernier, une fois appelé, nous a remis le numéro du mandataire M. Kodjo KPMHBY 9139 9441 que nous appelons depuis le 17 Février, ne fait que nous donner de faux renseignements. N'ayant pas de domicile connu, nous avons procédé par affichage à la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 52 du CPC.*

Que mes requérants sont appelants comme de fait par les présentes, ils interjetent formellement appel contre l'Ordonnance des référés n°0103/2026 rendue le 02 février 2026 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, Juge des référés et ce, pour les torts et griefs que leur cause ladite ordonnance, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel de Lomé ;

Et pour voir statuer sur les mérites dudit appel, j'ai, Huissier susdit et soussigné, à même requête, demeure et élection de domicile ainsi que constitution d'avocat que dessus, donné assignation à la requise suscitée à comparaître Mercredi, le 04 mars 2026 à quatorze heures trente minutes (14h30), à l'audience d'Urgences de la Cour d'Appel de Lomé siéant au Palais du Renouveau ;

POUR

L'objet de l'appel est de demander à la Cour tant pour les motifs exposés devant le premier Juge que ceux à exposer ultérieurement devant la Cour, d'infirmer le jugement

entrepris et d'adjudger aux appelants l'entier bénéfice de leurs demandes qu'ils croiront devoir faire devant la Cour ;

PAR CES MOTIFS

Il est demandé à la Cour de céans de :

En la forme :

- Voir recevoir les appelants en leur action ;

Au fond :

- Voir infirmer l'ordonnance des référés n°0103/2026 rendue le 02 février 2026 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le premier Juge aurait dû faire ;

- Voir adjudger aux appelants l'entier bénéfice de leurs demandes, fins et conclusions ;
- S'entendre en outre condamner l'intimée aux entiers dépens ;

Sous toutes réserves,

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA.



2

AVIS DE DECES & ANNONCES



Sénateur **Benoit Bitokotipou YAGNINIM**,
survenu le dimanche 15 février 2026 à l'hôpital Dogta Lafia,
à l'âge de **84** ans

Son Excellence, Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président du Conseil ;
Monsieur **Barry Moussa BARQUE**, Président du Sénat ;
Monsieur **Antoine Lekpa GBEBENI**, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la souveraineté alimentaire ;
Honorable **Mémounatou IBRAHIMA**, Députée à l'Assemblée nationale, Présidente du Parlement de la CEDEAO ;

Monsieur **YAGNINIM Bidjambobou** Chef de la famille **YAGNINIM** ;
Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu du

Sénateur Benoit Bitokotipou YAGNINIM,
survenu le dimanche 15 février 2026 à l'hôpital Dogta Lafia,
à l'âge de 84 ans ;

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister
ou de vous unir d'intentions aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSEQUES

Jeudi 12 mars 2026 :
19H30-21H30 : Messe veillée à l'Eglise Notre Dame de la Rédemption de klikamé
22H à l'aube : Danses traditionnelles au domicile du défunt sis à Hédzranawoé derrière la Pharmacie des Lilas

Vendredi 13 mars 2026
10h00 : Exposition du corps au domicile du défunt
12h00 : Départ du Corps pour Guérin-Kouka (Préfecture de Dankpen)

Samedi 14 mars 2026 :
7H30-8H30 : Messe d'enterrement à l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Guérin-Kouka
9H00-10H00 : Hommages à l'illustre disparu par les populations du grand Bassar à Bapuré (Préfecture de Dankpen) suivis de l'inhumation dans la stricte intimité familiale.

Dimanche 15 mars 2026
7H00-9H00 : Messe d'action de grâces en l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Guérin-Kouka suivie de remerciements sur le parvis de ladite église.

Togo-Banque mondiale

Un examen du portefeuille de projets pour accélérer les résultats sur le terrain

Le Togo et le Groupe de la Banque mondiale ont passé en revue, le 5 mars à Lomé, l'ensemble des projets financés par l'institution de Bretton Woods dans le pays. Cette rencontre de travail visait à évaluer l'état d'avancement des programmes en cours et à renforcer leur efficacité afin que les investissements se traduisent par des résultats tangibles pour les populations.

Les échanges ont été conduits sous la présidence du conseiller économique du président du Conseil, Anumu Kétoglo. L'exercice, devenu régulier dans la coopération entre le Togo et ses partenaires financiers, a permis d'examiner les performances du portefeuille, d'identifier les obstacles rencontrés dans l'exécution de certains projets et de dégager des pistes d'amélioration pour la suite.

Au cœur des discussions, une préoccupation centrale : faire en sorte que les financements mobilisés produisent des effets concrets dans la vie

quotidienne des citoyens. « La performance d'un portefeuille ne se limite pas aux engagements financiers ni aux seuls décaissements. Elle se mesure avant tout à l'impact réel des projets

des risques et un suivi-évaluation renforcé. Du côté de la Banque mondiale, le bilan présenté se veut encourageant. Le représentant résident de l'institution au Togo, Tony Verheijen, a salué

avec des projets novateurs qui contribuent à répondre à l'ambition d'émergence du Togo et aux besoins des populations », a-t-il expliqué. À ce jour, le portefeuille actif de la Banque

clés tels que l'énergie, l'agriculture, l'éducation, la santé, l'emploi, l'eau ou encore les transports.

Parallèlement, International Finance Corporation (IFC) a mobilisé près de 320 millions de dollars entre 2020 et 2025 pour soutenir le secteur privé. Quant à la Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), elle dispose d'un portefeuille de 172 millions de dollars, auquel s'ajoute une garantie de 585 millions de dollars.

Au-delà des chiffres, cette revue conjointe traduit une volonté partagée : faire de la coopération entre Lomé et la Banque mondiale un levier concret de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations togolaises.

Edy Alley



Le présidium lors de la Revue

sur la vie des populations », a rappelé Anumu Kétoglo. Il a également insisté sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des projets, fondée sur la redevabilité, l'anticipation

les progrès réalisés par le pays dans la gestion des programmes financés par ses partenaires. « Ceci s'est traduit dans la taille du portefeuille qui s'est accru au fil des années,

mondiale au Togo atteint 1,49 milliard de dollars, répartis entre 18 projets et programmes, dont 10 nationaux et 8 régionaux. Les interventions concernent des secteurs




THIERCE OPPOSITION A L'ORDONNANCE DES REFERES N° 0103/2026 RENDUE LE 02 FEVRIER 2026 PAR LE JUGE DES REFERES D'INSTANCE DE LOME

L'an deux mille vingt-six (2026)

Et le Seize (16) Février à 17 heures 40 minutes ;

A la requête de dame **AFANGNIHOUN Ali Constance**, demeurant et domiciliée à Lomé ;

J'ai :

J'ai Me. **AMEGONOU Kodjovi Sedore** Huissier de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé Demeurant et domicilié en ladite Ville Tranquille Doga-Doga-Limousine, 2ème von après la C/Chute du Lycée Technique d'Adidogomé

Laissé et en tête de celles des présentes, signifié à :

Dame **GRADASSI Laure Akobé**, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à : Nous nous sommes trouvés au Cabinet Me. **PRETRET-TOU**, par huissier intermédiaire qui nous a remis le numéro de M. Gerson 31 57 84 11 la dernière fois après nous a remis le numéro de mandataire M. Kodjovi Sedore 31 57 84 11, que nous appelons depuis depuis le 17 Février, nous fait que nous sommes de leur rendez-vous. Nous ne pouvons pas se décaler car nous ne pouvons pas se décaler par téléphone à la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.

Monsieur **OUSMANE TOUNKARA**, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Tokoin-Trésor, Rue boualé, où étant et parlant à : **M. ANATO Kokouda**, aussi de Paré qui a reçu copie et visé les originaux

Madame **TCHONDI Teresa**, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Tokoin-Trésor, rue Boualé, où étant et parlant à **M. ANATO Kokouda**, ainsi déclarée qui a reçu copie et visé les originaux

Monsieur **ANATO Kokouda**, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Tokoin-Trésor, Rue boualé, où étant et parlant à : Sa personne ainsi déclarée qui a reçu copie et visé les originaux

Que cela va faire naître un litige entre la veuve de feu GRADASSI et les intéressés, lequel litige a conduit les parties jusqu'à la Cour Suprême du Togo ;

Qu'en effet par jugement n° 1000/90 du 7 septembre 1990, le Tribunal de Première Instance de Lomé a annulé purement et simplement les jugements rectificatifs présentés par Laure Akoélé et Kovi Laurent GRADASSI et a dit et jugé que la filiation de ces derniers n'est pas établie à l'égard de feu Marc Sébastien GRADASSI (Pièce n°5) ;

Que ce jugement a été confirmé en appel par l'arrêt n° 13/92 rendu le 7 février 1992 par la Chambre Civile de la Cour d'Appel de Lomé (Pièce n°6) ;

Que curieusement, le Tribunal de Première Instance de Lomé a encore rendu malencontreusement le 23 novembre 1994, un jugement n° 1461/94 confirmant un autre jugement n° 833 du 11 octobre 1994 qui déclare invalide la filiation de GRADASSI Akoélé Laure et de GRADASSI Akoélé Kovi Laurent vis-à-vis de LIEBL Jean, leur vrai père, et annule par ailleurs les actes de naissance de ces derniers et enfin déclare valable une prétendue reconnaissance de paternité faite par feu GRADASSI Sébastien à leur égard en 1975 (Pièce n° 7) ;

Que le jugement n° 1461/94 sus-cité ordonne aussi le partage des biens de feu Sébastien GRADASSI entre tous ses héritiers y compris GRADASSI Akoélé Laure et Kovi Laurent autre fois LIEBL Afi Akoélé Tonyévèna Aboutou et LIEBL Laurent Akoélé ;

Que ce jugement sera confirmé en appel par l'arrêt n° 261/2001 du 27 décembre 2001 (Pièce n° 8) ;

Que sur pourvoi formé par dame Nogula Afi Anna ZIGAH AFANGNIHOUN veuve GRADASSI, la Cour Suprême, par arrêt n° 43/2015 rendu le 16 avril 2015, constate que le jugement n° 1000/90 confirmé par arrêt n° 13/92 ayant annulé les actes de naissance dont se prévalent GRADASSI Akoélé Laure et GRADASSI Kovi Laurent, a définitivement réglé le problème de la filiation de Marc Amagan Sébastien GRADASSI et qu'aucune régularisation n'est plus possible ;

Que la Cour Suprême a donc cassé et annulé l'arrêt n°261/2001 du 27 décembre 2001 et dit que seuls les jugements n° 1000/90 du 7 septembre 1990 et l'arrêt n° 13/92 du 7 février 1992 emportent leur plein et entier effets (Pièce n° 9) ;

Qu'il en infère que tout débat concernant la filiation de feu Marc Amagan Sébastien GRADASSI et la propriété de ses biens est définitivement clos ;

Que sa veuve Nogula AFANGNIHOUN ayant recueilli conformément à la loi, tous les biens de son feu mari, ses biens sont naturellement revenus à son décès, à sa seule fille Dame AFANGNIHOUN Afi Constance, la requérante (Voir acte de notoriété après décès : Pièce n°10) ;

Attendu que c'est à tort qu'il a ordonné l'expulsion des locataires de cette maison ;

3

Attendu que la requérante au nom de qui se trouve aujourd'hui le titre foncier de cette maison, a donc intérêt conformément aux dispositions de l'article 239 du Code de Procédure Civile à faire tierce-opposition à cette ordonnance des référés afin qu'elle soit rétractée purement et simplement avec toutes les conséquences de droit ;

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au juge des référés de céans de :

1- En la forme

- Déclarer la tierce-opposition recevable :

III- Au Fond

- Rétracter purement et simplement l'ordonnance des référés n°0103/2026 rendue le 02 février 2026 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé

Statuant à nouveau,

- Débouter dame GRADASSI Akoélé Laure de toutes demandes, fins et conclusions ;
- Lui interdire de troubler par quelque acte que ce soit la requérante dans la jouissance de son droit de propriété sur la maison en cause ainsi que les locataires dans leur occupation des locaux loués ;
- Ordonner l'exécution provisoire de l'ordonnance à intervenir nonobstant toute voie de recours et sans caution ;
- Condamner dame GRADASSI Akoélé Laure aux entiers dépens ;

Sous toutes réserves.

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé copie des pièces ainsi que du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA.



ii

de handball, entend
promouvoir et développer la
pratique du handball sur le
continent et en particulier
au Togo.

Il s'agit de la Coupe des nations de beach-volley seniors. Elle se déroulera du 24 au 27 avril 2026 sur les plages de Lomé. À cette compétition continentale, plusieurs équipes africaines sont annoncées. On citera entre autres l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, le Kenya, le Mali et le Cap-Vert.

Sont attendues à Lomé dans le cadre de cette compétition qui réunira les équipes nationales cadettes et juniors, huit (8) sélections nationales. Il s'agit du Togo pays hôte, du Bénin, du Ghana, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Niger et du Nigeria.

Le handball et le beach handball

Qu'en est-il du palmarès du pays ?

Ballon de handball

jeunes, les temps de jeu sont plus aménagés.

Il en est de même pour le beach handball. Sauf que cette dernière discipline se pratique sur du sable, notamment la plage,

handball.

Qu'en est-il du palmarès du pays ?

Depuis quelques années, le Togo met un accent sur la promotion du handball et du beach handball. Fort de son engagement, le pays se distingue par des

féminine togolaise qui s'est illustrée, en remportant deux médailles de bronze aux Jeux africains de la jeunesse.

En remontant un peu plus dans l'histoire, l'on recense également deux participations du pays au championnat d'Afrique des nations avec une 7^e place occupée en 1979.

Que ce soit le handball ou le beach handball, le Togo n'a de cesse de faire la promotion de la discipline par l'organisation des compétitions majeures. En parallèle, la Fédération togolaise de handball intensifie la formation des jeunes et le soutien des équipes.

En collaboration avec le Comité national olympique (CNO Togo), le projet « Togo Sports Challenge » inclut le beach handball, favorisant la détection des jeunes talents capables de porter haut le drapeau togolais.

Caleb Akponou

L'an deux mille vingt-six (2026)

pratique du handball sur le continent et en particulier au Togo.

Quid de la deuxième compétition internationale ?

Il s'agit de la Coupe des nations de beach-volley seniors. Elle se déroulera du 24 au 27 avril 2026 sur les plages de Lomé. À cette compétition continentale, plusieurs équipes africaines sont annoncées. On citera entre autres l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, le Kenya, le Mali et le Cap-Vert.

Les sélections séniors féminine et masculine du Togo y prendront également part avec la grande finale le 27 avril 2026.

Selon la Fédération togolaise de handball, l'ensemble de ces compétitions que le pays abrite en avril a pour objectif de promouvoir le handball et le beach handball. Mieux, de faire la promotion du pays à l'international.

Le handball et le beach handball

quartier Agbalépédogan ;



MOUSSE CONFORT SARL

Lomé - TOGO

A
Monsieur DAKÉ Kossi
Chauffeur à Mousse Confort Sarl
Tél. : 99 03 42 70
Lomé, le 5 Mars 2026

Objet : Convocation à l'entretien préalable en vue de votre licenciement

Monsieur,

Depuis le 1^{er} Août 2025, vous ne vous êtes plus présentés à votre poste de travail ce, sans avoir obtenu au préalable une autorisation ni présenté des justificatifs de votre absence.

Vous n'êtes pas sans savoir que conformément à l'article 6 alinéa 2 et 3 du Règlement intérieur de Mousse Confort Sari : « Toute absence non autorisée constitue une absence irrégulière qui pourrait justifier l'application d'une sanction disciplinaire.

Les absences non justifiées feront l'objet des retenues sur salaire.

En d'autres termes, votre absence depuis le 1^{er} août 2025 constitue non seulement une absence injustifiée susceptible de justifier à votre encontre une sanction disciplinaire mais aussi, elle vous prive de salaires concernant la période d'absence.

En outre, nous vous rappelons que l'échéance de votre contrat de travail à durée déterminée est prévue pour le 21 avril 2026.

Survant courrier daté du 23 février 2026, nous vous avons mis en demeure de reprendre votre poste de travail le 26 février 2026 précisant qu'à défaut, vous serez considéré comme ayant abandonné votre poste depuis le 1^{er} août 2026.

Mais à cette date, vous ne vous êtes pas présenté à votre poste

En application de l'article 70 du code du travail, nous vous invitons à un entretien préalable en vue de votre licenciement le Vendredi 13 Mars 2026, à 10 heures, au département juridique de la société.

Vous pouvez vous faire assister lors de cet entretien par une personne de votre choix appartenant au personnel de l'entreprise, un délégué du personnel ou membre du syndicat auquel vous serez éventuellement affilié.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Gérant



Dernière Grand Moulin B.P. 14073 Lomé - TOGO Tél. : (228) 22 71 46 95 / 22 71 22 59 / Fax : (228) 22 71 46 96
 NIF 1000175122 E-mail : secretariat@mousseconfort.to Site Web : www.mousseconfort.to

SCP AQUERBURN & PARTNERS
Société d'Experts Juridiques et Fiscaux
Téléphone 05 10 31 26
Heure 12 h 04 min
De Sie. Praxède Goulet
Nom A. MARCIE MOORE
Contact 06 65 74 8
Signature *[Signature]*

Réformes foncières

Le Togo dresse le bilan du projet LRAP

Les acteurs impliqués dans la réforme du secteur foncier au Togo se sont retrouvés vendredi 6 février 2026 à Lomé lors d'un atelier national consacré au projet Réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole (LRAP). La rencontre, ouverte par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Kodjo Tépé Adédzé, a permis d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les défis et d'envisager les perspectives de ce programme stratégique

Financé par le gouvernement des États-Unis, le projet LRAP vise à renforcer le cadre juridique du foncier afin de stimuler les investissements agricoles et améliorer la gouvernance des terres rurales.

Selon le directeur de cabinet du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Dr Edoh Komlavi Théodore, ce projet constitue la seconde partie du grand projet mis en œuvre avec le gouvernement togolais en lien avec le gouvernement américain à travers le Millenium Challenge Corporation (MCC).

Il a précisé que le LRAP est centré sur la réforme du foncier rural, un enjeu majeur pour la sécurité des terres et le développement agricole. « Ce projet rentré dans sa

phase opérationnelle en 2021 après les différentes phases d'accord entre les deux gouvernements... a permis d'obtenir des avancées très significatives dans la réforme foncière rurale », a-t-il indiqué. L'atelier a donc servi de cadre pour « faire le point... parce que nous rentrons de plain-pied dans la suspension du projet » et pour capitaliser les acquis.

Des expérimentations sur plusieurs territoires

Pour la directrice de l'organisme de mise en œuvre du Millenium Challenge Account au Togo (OMCA-Togo), N'game Jeanne Bougonou, le projet a permis d'explorer des approches innovantes pour améliorer la gouvernance du foncier rural et prévenir les conflits liés à la terre. Ces initiatives visent également à favoriser un accès plus inclusif aux terres agricoles, notamment pour les femmes et les jeunes. Les expérimentations ont été menées dans cinq communes réparties sur le territoire national : Zio 4 dans la région Maritime, Wawa 2 dans les Plateaux,

Tchamba 3 dans la région Centrale, Dankpen 2 dans les Savanes et Oti Sud 2 dans la Kara.

Le programme a aussi contribué au renforcement des capacités techniques des structures publiques.



Table d'honneur lors de l'atelier

Du matériel a été acquis et mis à la disposition de la direction générale de l'information géographique et de la cartographie ainsi que de la direction du cadastre.

Par ailleurs, le projet a facilité la mise en place de mécanismes de dialogue communautaire ayant permis de traiter plusieurs litiges fonciers.

Un projet suspendu mais des perspectives maintenues

Le directeur du projet LRAP, Tobi Kossigan, a rappelé que le programme devait

s'étendre sur 43 mois. « La période de base de 14 mois nous a permis de concevoir des documents que nous devons aller implémenter sur le terrain », a-t-il expliqué, précisant que sur les 29 mois restants, 16 mois

entendent poursuivre les réformes engagées. Pour le ministre Kodjo Tépé Adédzé, le projet LRAP s'inscrit dans la vision du président du Conseil fondée sur le triptyque « protéger, rassembler et

transformer ». « Notre engagement est sans ambiguïté... construire un système foncier sécurisé, équitable et accessible au service du développement agricole, de la paix et de la prospérité de nos populations », a-t-il affirmé.

L'engagement réaffirmé du gouvernement

Malgré cette suspension, les autorités togolaises

Les travaux de l'atelier ont également réuni les différents partenaires techniques et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet.

E. A

Paielements instantanés au Togo

6 institutions financières désormais habilitées à opérer sur la plateforme PI-SPI

Le paysage des paiements électroniques poursuit sa transformation au Togo. Désormais, 6 institutions financières sont autorisées à offrir au public les services liés à la Plateforme interopérable du système de paiement instantané (PI-SPI). Une évolution notable, alors qu'elles n'étaient que 3 lors du lancement opérationnel du dispositif en septembre 2025.

Selon la liste arrêtée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, les établissements habilités au 24 février 2026 sont BIA, Bank of Africa (BOA), Coris Bank, Ecobank, Orabank et Cofina. Ces institutions peuvent désormais proposer aux usagers les services de paiement instantané conçus par l'institution monétaire régionale.

La plateforme PI-SPI constitue une innovation majeure dans l'écosystème financier de l'Union économique et monétaire ouest-

africaine. Elle permet, en effet, d'effectuer « des transferts de fonds instantanés entre banques, institutions de microfinance, émetteurs de monnaie électronique et établissements de paiement ». Les opérations peuvent être réalisées « 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec un règlement immédiat des fonds entre les différents comptes ».

Au-delà de la prouesse technologique, l'initiative répond à une ambition plus large : moderniser les infrastructures de paiement de l'Uemoa. Lancé l'an dernier, le dispositif vise à « faciliter les transferts entre institutions financières et à améliorer l'interopérabilité entre les services bancaires et les portefeuilles de monnaie électronique ». Pour les usagers, cela signifie

potentiellement moins d'attente, plus de fluidité et une meilleure continuité des transactions dans un espace financier régional en pleine mutation.

Cependant, l'extension du nombre d'institutions participantes ne garantit pas à elle seule le succès du système. Le véritable enjeu se situe désormais du côté de l'appropriation par le grand public. La confiance, la compréhension des services et la simplicité d'utilisation seront déterminantes pour transformer l'innovation technique en pratique quotidienne.

Les acteurs financiers, eux aussi, font face à plusieurs défis.

L'intégration technique du système exige des investissements conséquents afin d'adapter les infrastructures informatiques aux transactions en temps

réel et d'assurer l'interconnexion avec la plateforme régionale. À cela s'ajoutent des exigences renforcées en matière de gestion des risques et de cybersécurité.



Par ailleurs, certaines institutions pourraient encore s'interroger sur l'équilibre économique du dispositif. La rapidité et la réduction potentielle des coûts de transfert, si elles profitent aux clients, pourraient en effet réduire certaines commissions traditionnellement

perçues sur les opérations financières.

Dans ce contexte, l'élargissement progressif du cercle des institutions habilitées apparaît comme une étape stratégique. Il ouvre la

voie à une transformation plus profonde des paiements numériques dans la région, à condition que l'innovation technique s'accompagne d'une adoption réelle par les usagers et d'un engagement soutenu des institutions financières.

Edy Alley

BON MOIS DE RAMADAN
**LE RAMADAN NOUS UNIT
DANS LA FOI ET LE PARTAGE**

Ramadan
MUBARAK



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

